

# QUELS DEVENIRS POUR NOS EGLISES ?

COLLOQUE du 7 mars 2020 à TROIS-PONTS (B)



Virginie WATIER  
Architecte-conseillère  
Programmiste-conseillère

COLLOQUE à TROIS-PONTS (B)

7 mars 2020

# PRESENTATION DU CAUE 54 SON FONCTIONNEMENT & SES MISSIONS

54  
Meurthe-et-Moselle  
**ca.u.e**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

**Virginie WATIER**  
Architecte-conseillère  
Programmeur-conseillère

CAUE de Meurthe-et-Moselle  
48 esplanade Jacques Baudot  
CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX  
03.83.94.51.78 - [www.caue54.fr](http://www.caue54.fr)

# LE CAUE

QUI? QUOI?

Les CAUE ont été créés par la  
**loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.**

Ce sont des  
**associations départementales,**  
qui couvrent 92 départements.

Ils sont chargés de promouvoir

**la qualité architecturale,  
urbaine et paysagère**

**avec des missions de service public.**

Ils sont mis à disposition des **collectivités.**

## Synthétiquement

> La CAUE assure des  
**missions de service public avec des interventions gratuites**  
de conseils et d'accompagnements.

> Il propose des  
**compétences pluridisciplinaires.**

> Il est financé par une partie de la  
**taxe d'aménagement**  
votée et collectée par le conseil Départemental.

> Il est géré par un  
**conseil d'administration** fixé par décret.



# LE CAUE

## SES MISSIONS



### RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL PAR ACTIVITÉ

- 62 % accompagnement des collectivités
- 11 % conseil aux particuliers
- 15 % sensibilisation et formation
- 12 % fonction support

### ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

+ 28 %

# 484

#### ACTIONS DE CONSEIL

# 12

colloque  
ateliers  
rdv culturels  
conférences  
visites

# 7

éditions

# 1

film

### LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

- 16 %

# 439

#### PARTICULIERS ACCOMPAGNÉS

# 2

manifestations

# 4

éditions

# 5

conférences

# 5

visites

## LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

## LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

## LA SENSIBILISATION

élus et acteurs professionnels  
grand public

## LA FORMATION

# LE CAUE

## DE MEURTHE-ET-MOSELLE

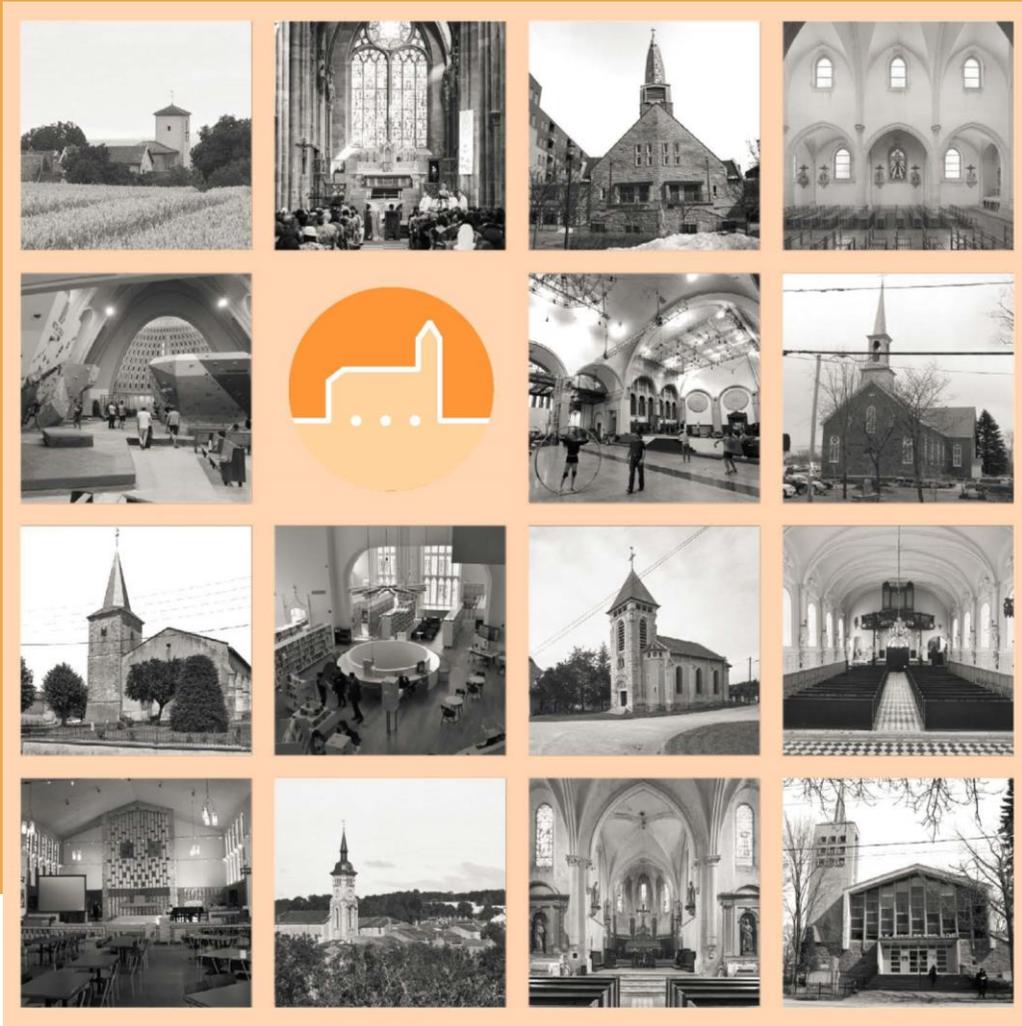
1 directeur

6 architectes-conseillers  
développant des expertises particulières

5 chargés de missions

1 responsable administrative





COLLOQUE à TROIS-PONTS (B)  
7 mars 2020

# LE DEVENIR DES EGLISES PREALABLES

# CADRE JURIDIQUE

Législation et Droit français

## CONCORDAT de 1801

Adopté par la loi du 18 Germinal AN X - 8 avril 1802

Concordat de 1801 , conclu avec le Pape Pie VII

Synthétiquement

> **Reconnaissance de 4 cultes par l'Etat**

catholique, réformé (culte protestant de tradition calviniste), luthérien (culte protestant de tradition luthérienne) et israélite.

> **Les cultes reconnus sont organisés en service public du culte et les finances publiques prennent en charge une partie de leur fonctionnement.**

> **L'Etat (ministère des cultes) devient propriétaire des édifices religieux**

il assure la construction et l'entretien, mais également il salarie et loge le clergé

> **L'Etat rétablit les fabriques catholiques pour veiller à l'entretien des édifices cultuels qui deviennent en 1809 des établissements publics du culte**

(le conseil de fabrique : curé, maire et 5 à 9 membres élus)

# CADRE JURIDIQUE

Législation et Droit français

## Lois de SEPARATION des EGLISES et de l'ETAT

**Loi du 9 décembre 1905**

la loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat  
abolit les dispositions du Concordat

Synthétiquement

> **Article 1<sup>er</sup>** : "la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public"

**Article 2<sup>ème</sup>** : elle "ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte".

> **En conséquence, "seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes".**

Les établissements publics du culte (les Fabriques) seront supprimées.

> **La République demande aux cultes concordataires de constituer des associations qui recevront la propriété et la responsabilité des édifices**

> **Les Protestants et les Israélites acceptent et créent des associations culturelles. Les Catholiques, à la demande du Pape, refusent ces dispositions.**

# CADRE JURIDIQUE

Législation et Droit français

## Lois de SEPARATION des EGLISES et de l'ETAT

### Loi du 2 janvier 1907

la loi concernant l'exercice public des cultes

### Loi du 13 avril 1908

modifiant la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État,  
dite loi sur la conservation des édifices du culte

> les édifices affectés à l'exercice du culte, ainsi que les meubles les garnissant, ont été laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte.

> Cette loi stipule que les églises paroissiales construites avant 1905 sont propriétés des communes, et affectées gratuitement aux diocèses qui en reçoivent l'utilisation exclusive et perpétuelle.

> Les lieux de cultes construits après 1905 sont propriétés des diocèses, qui disposent des droits de propriété ou d'usage.

# CADRE JURIDIQUE

Législation et Droit français

## Le cas des RECONSTRUCTIONS

> Les églises qui ont été détruites lors de la Première ou de la Seconde Guerre Mondiale, et qui ont fait ensuite l'objet d'une reconstruction (après 1905, donc), **demeurent propriété de la commune.**

Ces églises dévastées ont alors été réédifiées grâce aux crédits accordés au titre des dommages de guerre.

# CADRE JURIDIQUE

Législation et Droit français

## Les communes propriétaires

Sont propriétés communales :

> **les églises paroissiales antérieures à 1905**

> **les églises paroissiales reconstruites pour remplacer un édifice antérieur à 1905** et détruit par faits de guerre (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> guerre mondiale) ou par un sinistre

> **Les biens meubles antérieurs à 1905 ou ayant fait l'objet d'une reconstitution sont propriété communale**

NB : les églises paroissiales postérieures à 1905 appartiennent au Diocèse

# CADRE JURIDIQUE

Législation et Droit français

## Le curé affectataire

Le curé nommé par l'évêque  
pour les églises paroissiales et la cathédrale

> **L'affectataire a la jouissance de l'église pour la célébration du culte**, tout autre usage est hors la légalité (ex. pas de réunion politique)

> **Célébration du culte au sens large** : office, célébration des sacrements, réunion de prière ...

> **Il donne son accord pour :**

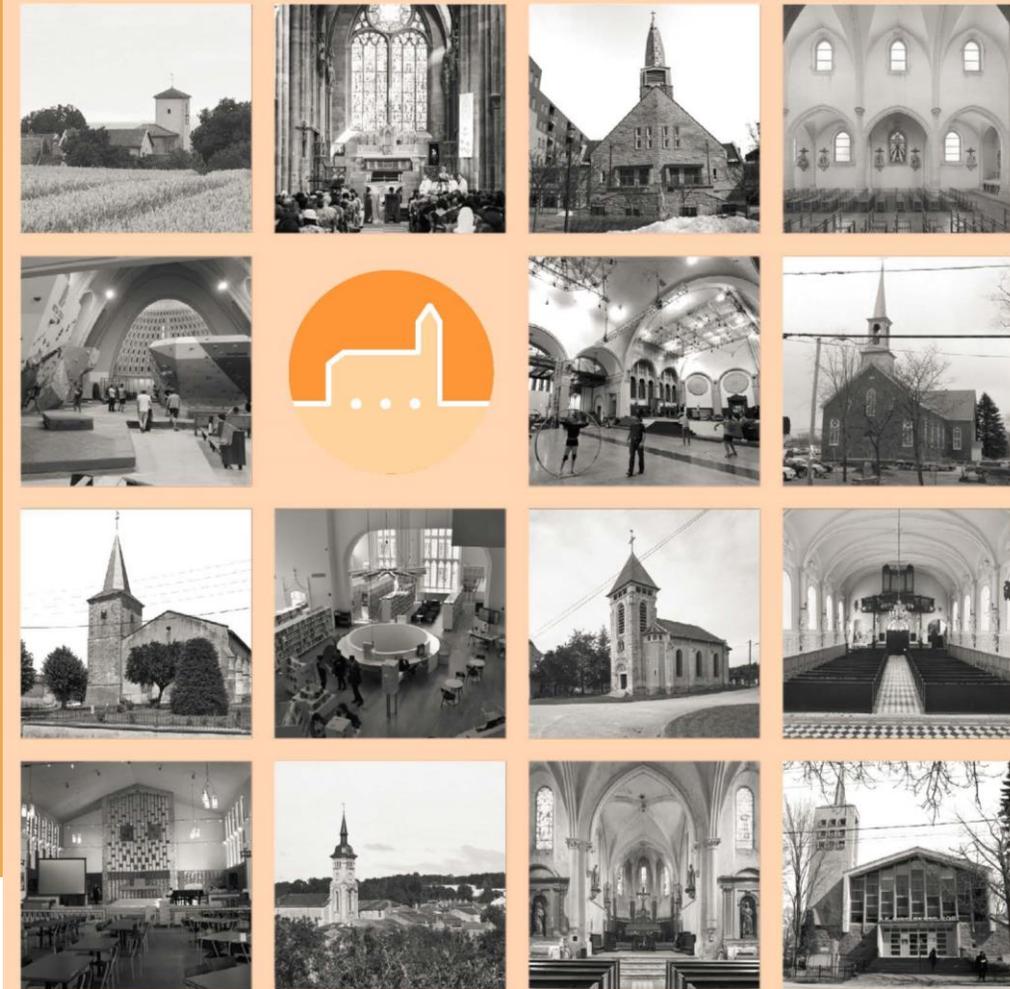
- **Tous travaux intérieurs ayant une incidence sur le culte**

(c'est aussi le sujet d'un vitrail, le déplacement de statues ou de tableaux ...)

- **Toute manifestation culturelle envisagée** par la commune, une association, ou toute personne

- **La mise en place par la commune, une association ou un tiers d'un espace d'exposition** (ex. histoire de la commune, de l'édifice), **d'un lieu de diffusion** (documents touristiques) **ou de vente** (librairie, cartes postale, audio-guide ...)

> **Ne peut interdire l'accès d'une cérémonie à une personne**



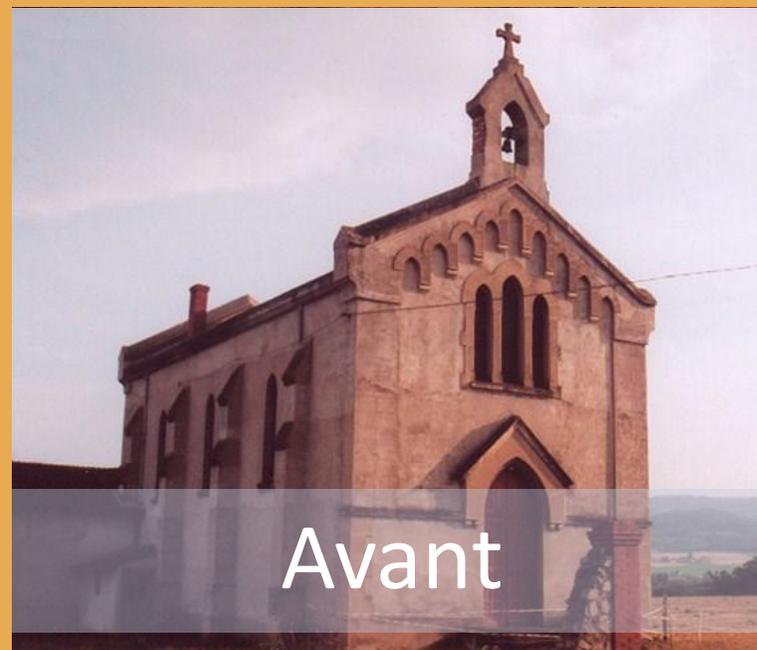
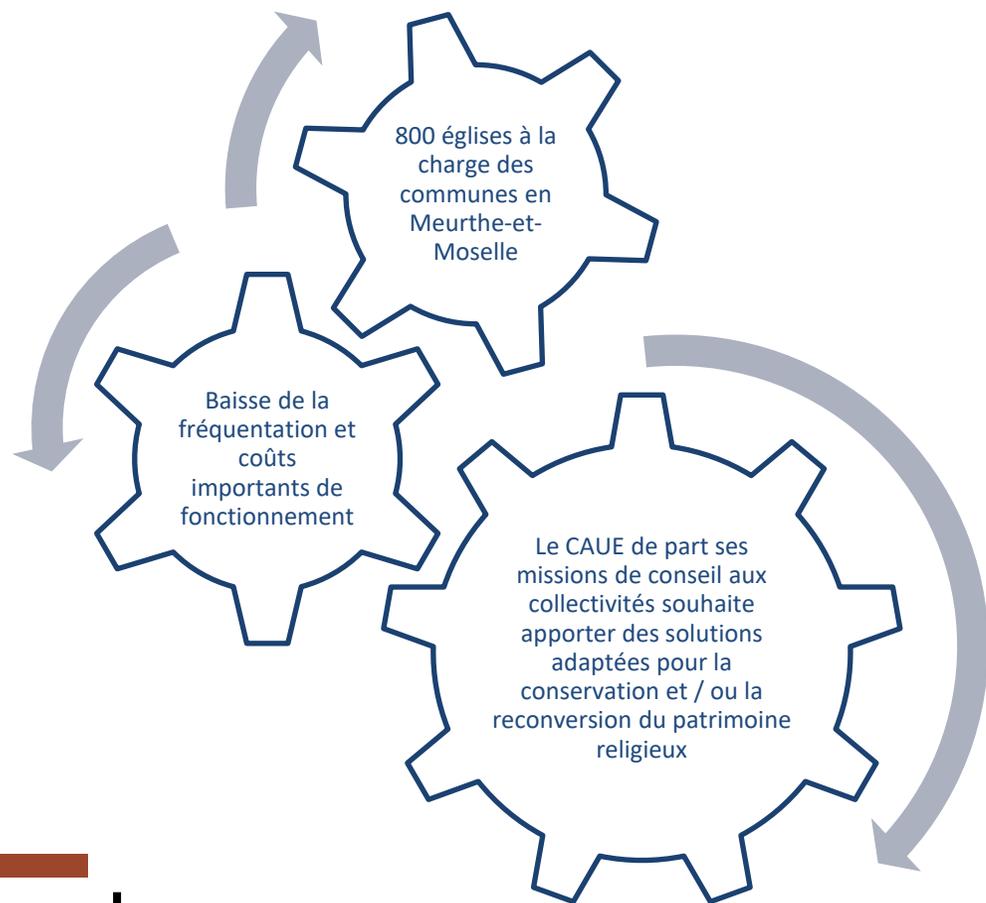
COLLOQUE à TROIS-PONTS (B)  
7 mars 2020

# LE DEVENIR DES EGLISES COOPERATION & REFLEXIONS en Meurthe-et-Moselle



# DES ENJEUX IDENTIQUES

Projet de Coopération avec le QUEBEC



Chapelle (Loire)  
Réhabilitation et Isolation par l'extérieur

# UNE COOPERATION

décentralisée franco-qubécoise

Appel à projet de coopération avec le Québec  
pour la biennie 2017-2018

**16 novembre 2017**

**"LE DEVENIR DES EGLISES - Les collectivités face  
aux défis de mutation du patrimoine religieux"**

Projet Lauréat  
**6 avril 2018**

## Les partenaires

Évènement co-organisé par



avec le soutien financier de



en partenariat avec



## Les objectifs

> **Création d'une méthodologie** d'analyse des édifices religieux (regards croisés : architecture, urbanisme, paysage, usages et fréquentations)

> **Réflexion à un maillage d'établissements culturels**  
Potentialités des sites et mutualisation des édifices

> **Création d'outils pour accompagner les collectivités** qui souhaitent s'engager dans la réflexion.

> COLLOQUE - 4 et 5 octobre 2018

# LE DEVENIR DES EGLISES

Les collectivités face aux défis de mutation  
du patrimoine religieux  
> **COLLOQUE - 4 et 5 octobre 2018**

> au **Domaine de l'Asnée**  
à Villers-lès-Nancy

Ancien Grand séminaire de l'Asnée  
Jules CRIQUI architecte, 1936



# UNE COOPERATION

décentralisée franco-qubécoise

- > 2 voyages d'études pour la délégation québécoise
- > 1 voyage d'études pour la délégation française
  
- > Le Chic Resto POP à MONTREAL



# UNE COOPERATION

décentralisée franco-qubécoise

> **Bibliothèque Monique CORRIVAUX à MONTREAL**

> **Centre Multifonctionnel à LA DURANTAY**

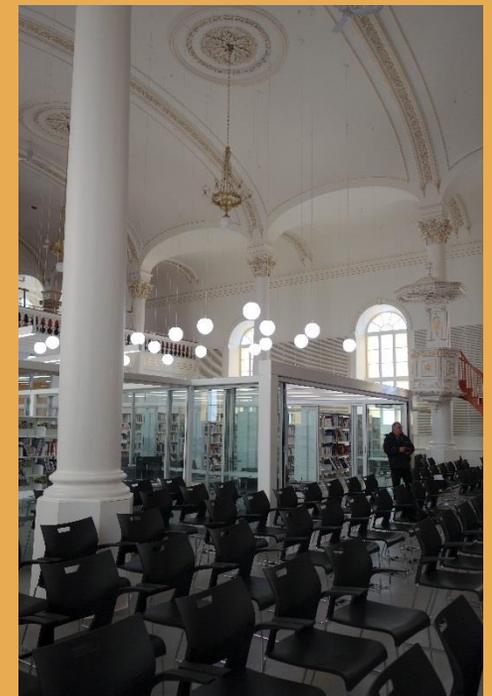
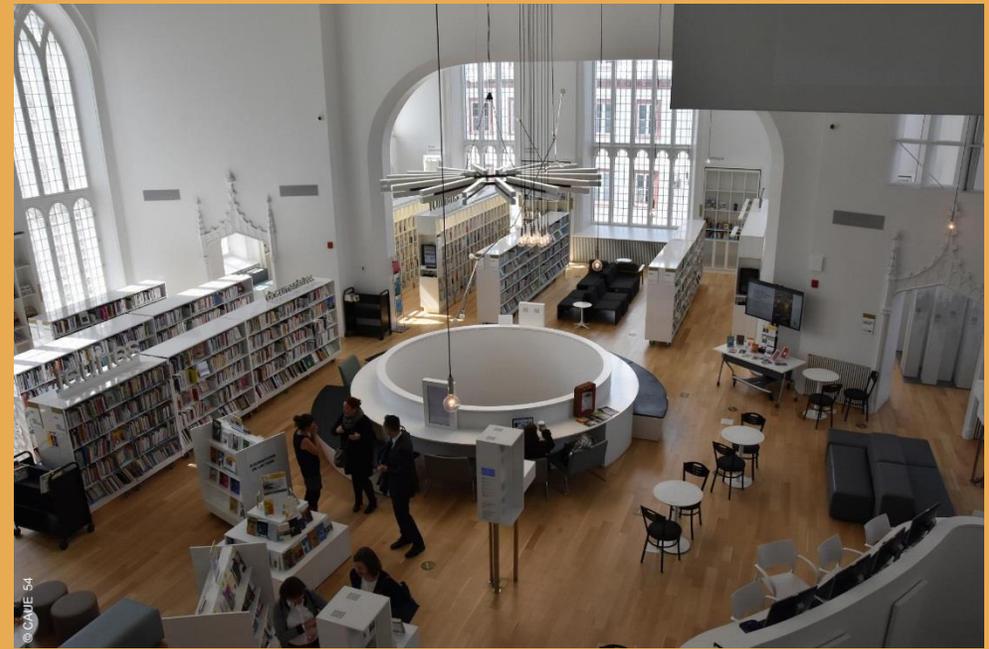


# UNE COOPERATION

décentralisée franco-qubécoise

> La Maison de la Littérature à QUEBEC

> Eglise bibliothèque Félicité d'Anger de NEUVILLE





COLLOQUE à TROIS-PONTS (B)

7 mars 2020

# LE DEVENIR DES EGLISES

## ETAT DES LIEUX des bâtiments culturels

en collaboration avec le LHAC de l'ENSAN





# 42 EDIFICES CULTUELS

## COMMUNAUTE DE COMMUNES MAD & MOSELLE

### ÉVALUATION DES ÉGLISES SUIVANT QUATRE CRITÈRES

Chaque église est analysée selon son implantation urbaine et paysagère, son intérêt historique et patrimonial, son état technique et sanitaire et enfin sa fréquentation et ses usages.

À chaque point de l'analyse, une évaluation sous forme d'un logo de couleur est donnée à titre indicatif. Quatre couleurs permettent d'identifier les atouts et points faibles des édifices suivant une gradation qualitative.

La qualité urbaine et paysagère



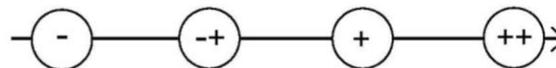
La valeur historique et patrimoniale



L'état technique et sanitaire



La fréquentation et les usages



DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX,  
UN PRÉALABLE ESSENTIEL  
AFIN DE CONNAÎTRE SON PATRIMOINE

### TYPLOGIE DES ÉGLISES

Les églises étudiées se répartissent selon cinq grands types d'organisation intérieure.

**Église à nef unique** : église à vaisseau unique (pas de pilier ou colonne) et au plafond autre que plat.

**Église-grange** : église à nef unique et plafond plat.

**Église à coupe basilicale** : église ayant des vaisseaux latéraux ou collatéraux plus bas que le vaisseau central, ce dernier est éclairé par des fenêtres hautes.

**Église à coupe pseudo-basilicale** : les vaisseaux latéraux (ou collatéraux) sont un peu plus bas que le vaisseau principal, souvent appelé nef centrale.

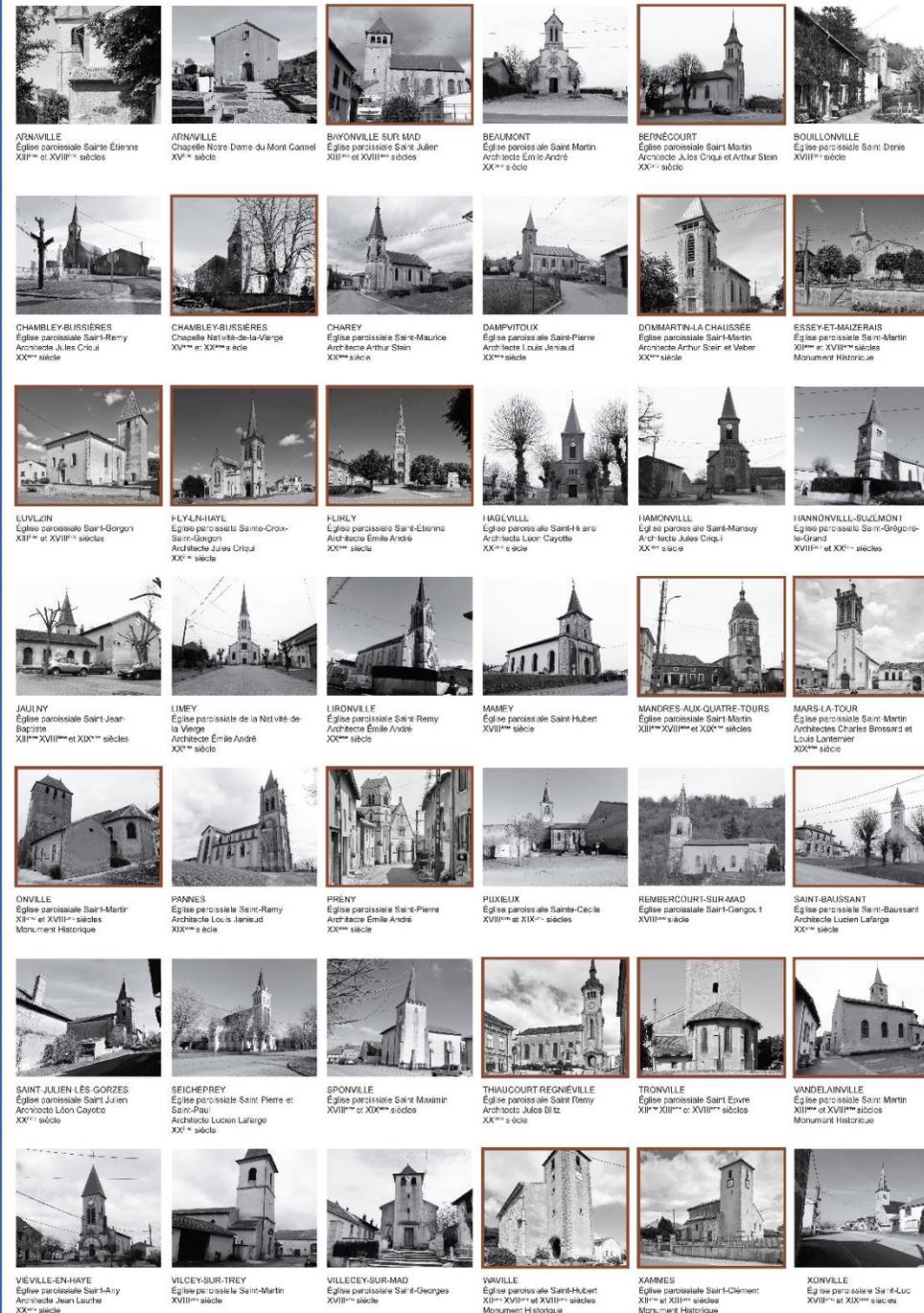
**Église-halle** : église à multiples vaisseaux, tous de même hauteur.

# CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX DU TERRITOIRE DE MAD & MOSELLE

## DE GRANDES FAMILLES TYPOLOGIQUES

1. EGLISES À VAISSEAU UNIQUE  
(NEF UNIQUE ET ÉGLISE-GRANGE)
2. EGLISE À COUPE BASILICALE OU PSEUDO-BASILICALE
3. EGLISE-HALLE

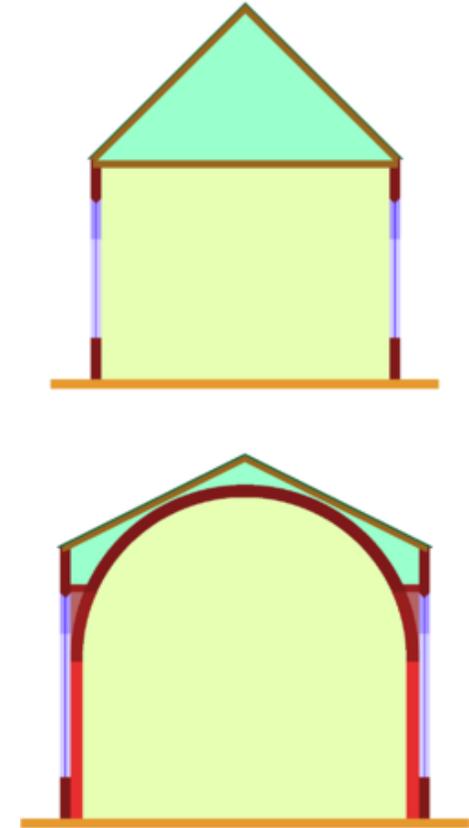
C |



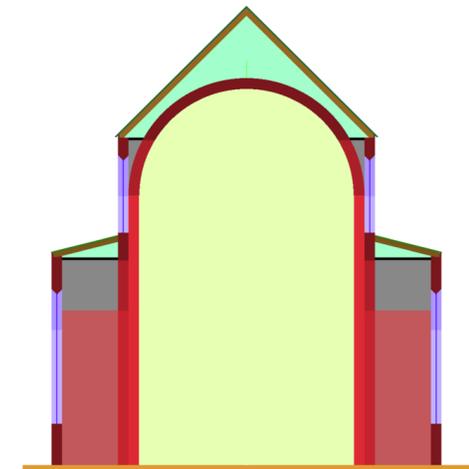
ÉGLISE-REPÈRE : église se distinguant par sa qualité architecturale patrimoniale, historique, urbaine, symbolique ou d'usages.

# EGLISES À VAISSEAU UNIQUE

NEF UNIQUE ou EGLISE-GRANGE

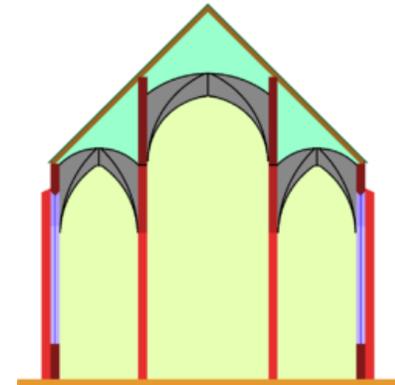
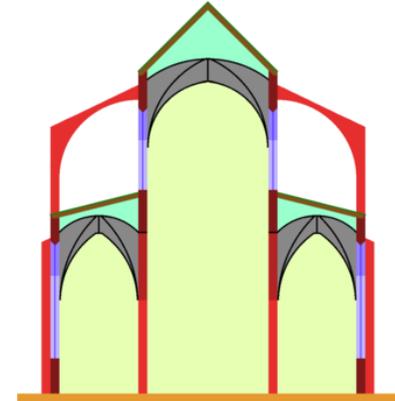


1. ARNAVILLE XVIII<sup>ème</sup>
2. HANNONVILLE-SUZEMONT  
XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup>
3. DAMPVITOUX XX<sup>ème</sup>



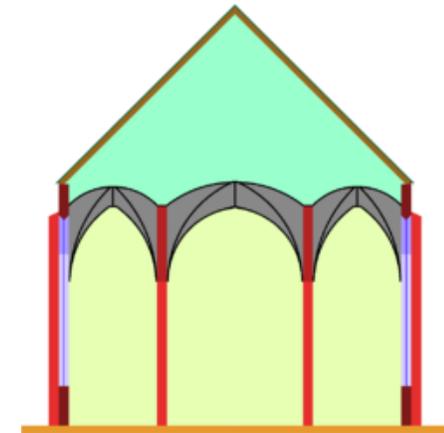
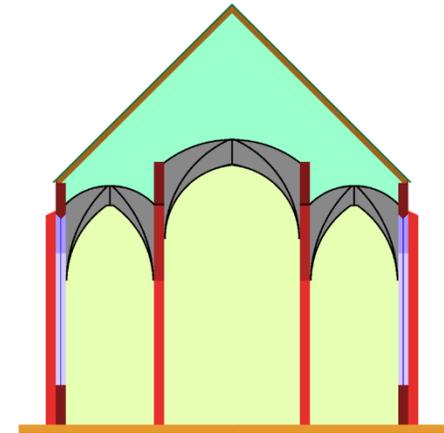
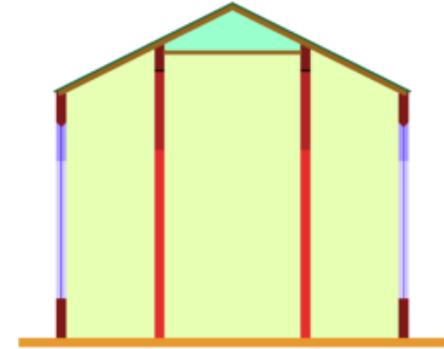
# EGLISES À COUPE BASILICALE

OU PSEUDO-BASICILICALE



1. PANNES XX<sup>ème</sup>
2. ESSEY-ET-MAIZERAIS XV<sup>ème</sup>

# EGLISES - HALLE



WAVILLE XV<sup>ème</sup>

# CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

> à travers un exemple

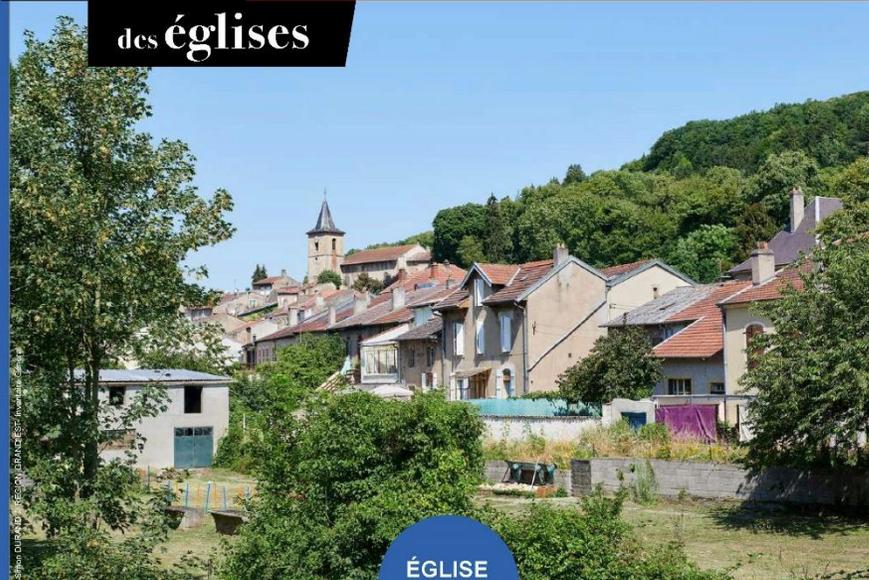
## L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE D'ARNAVILLE

C |



FICHE

### Le devenir des églises



ÉGLISE  
GRANGE

Le paysage de l'entrée de la vallée du Rupt de

#### ARNAVILLE

##### ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

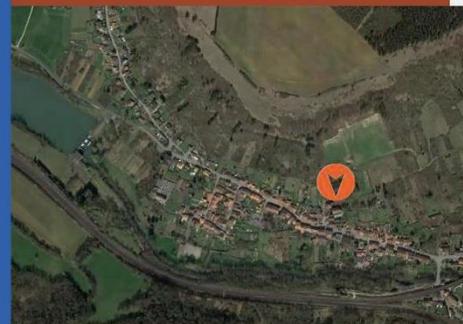
Arnaville inaugure les villages de la vallée du Rupt-de-Mad, une entité géographique remarquable et à préserver. Le paysage linéaire est encadré par des côteaux qui s'ouvrent au fur et à mesure de la progression vers l'ouest.

ÉGLISE PAROISSIALE  
XIII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles  
Église fermée depuis 1999  
596 habitants

##### UNE ÉGLISE DÉSFFECTÉE DANS UN ANCIEN AÎTRE

Comme ses cinq voisins de la vallée, l'église Saint-Étienne est enclavée dans la pente et le bâti avoisinant de l'ancien aître médiéval fortifié.

La nef unique du XVIII<sup>ème</sup> siècle est complétée par une tour romane du XII<sup>ème</sup> siècle. L'église est fermée depuis 1999 à cause d'une explosion. Elle n'a jamais été rénovée depuis.



# CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

APPROCHE HISTORIQUE ET PATRIMONIALE

## DE GRANDES FAMILLES HISTORIQUES

- > Les fondations romanes
- > Le gothique XV-XVI<sup>ème</sup> siècles
- > Les églises XVIII<sup>ème</sup> siècle
- > Les églises XIX<sup>ème</sup> siècle
- > Les églises de la Première Reconstruction

C |



### PATRIMOINE ET HISTOIRE

#### Époques architecturales

Construite au XIII<sup>ème</sup> siècle, l'église romane appartenait à un ancien aître médiéval. Il subsiste la tour-porche fortifiée, la nef ayant été agrandie et reconstruite au XVIII<sup>ème</sup> siècle avec un plafond en plâtre.

#### Documents d'urbanisme / protections

Identifiée sur le PLU d'Arnaville, sans prescriptions relatives particulières.

#### Mobilier / objets / peintures

Monument Historique : autel (disparu), retable (introuvable) et tabernacle XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Non classé : chaire et boiseries XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, état moyen à dégradé.

Une histoire intéressante, mais un patrimoine en péril

La tour romane dans son contexte urbain d'ancien aître est notable. L'église classique présente un beau plafond et un mobilier intéressant, cependant en mauvais état.



3. Le plafond en plâtre



4. Le tabernacle Monument Historique et les boiseries du chœur



5. Détail du tabernacle

EGLISE SAINT-ETIENNE À ARNAVILLE

# CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

APPROCHE URBAINE ET PAYSAGERE

## BILANS À L'ECHELLE DU TERRITOIRE

> **Des situations très variées**

> **Implantation en cœur de commune**

> **Un clocher dominant dans le paysage**

> **Dispositions récurrentes : peu de foncier à proximité  
présence de cimetière, d'habitation (aîtres fortifiés),  
pas de stationnements dédiés**

C |



### APPROCHE URBAINE ET PAYSAGÈRE

#### Situation de l'église

En retrait par rapport à la rue principale (a), enclavé et en dénivelé, l'accès de l'église n'est pas aisé. Le clocher (b) est structurant dans le paysage.

#### Présence de monument/bâti/cimetière

Quelques plaques funéraires extérieures sur la façade, une sacristie accolée (c).

#### Stationnement / Personne à mobilité réduite (PMR) existant

Entre 12 et 15 places. Pas de PMR.

#### Bâtiment accessible PMR

Non. Un perron mais pas de rampe.

#### Une église enclavée dans le bâti avoisinant

Accès et stationnement difficiles, du fait du dénivelé et de l'enclavement. Le clocher est structurant dans le paysage du côté.



EGLISE SAINT-ETIENNE À ARNAVILLE

# CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

## APPROCHE TECHNIQUE ET SANITAIRE

### BILANS À L'ECHELLE DU TERRITOIRE

#### > Bilans sanitaires très variés

> Absence d'entretien depuis plus de 30 ans  
à un entretien très minutieux

> Des matériaux plus ou moins pérennes

> Pathologies récurrentes : remontées capillaires,  
salpêtre, fissures, enduit dégradé, etc...

C |



## APPROCHE TECHNIQUE ET SANITAIRE

### Capacité d'accueil

Plus de 350 personnes

### Dimensions principales / Volume

Emprise au sol	466.95 m <sup>2</sup>
Largeur nef	12.60 m
Longueur nef	23.52 m
Hauteur nef	9.00 m
Surface nef	296.35 m <sup>2</sup>
Volume nef	2 667.17 m <sup>3</sup>

### Travaux / Entretien

Restauration intérieure église années 1980.  
Réfection toiture tour et nef 1999-2000.

### Matériaux de construction

Pierre, moellon, plâtre, ardoise, tuile.

### État technique

Moisissures, plafond plâtre et tribune en  
cours d'effondrement. Enduit extérieur très  
dégradé. Infiltrations et fissures.

### Chauffage / Électricité

Pas aux normes.

### Des dégradations intérieures et extérieures

L'église a été abîmée lors d'un attentat à la bombe en 1999, et jamais restaurée depuis.  
Elle présente un effondrement du plafond et de la tribune, et des moisissures au sol.



6. La tribune en bois et ses piliers désaxés. Au sol, le plâtre tombé du plafond

7. Le mauvais état du couvrement : le plafond suspendu en plâtre du XVIII<sup>ème</sup> siècle s'affaisse et s'effondre

8. L'extérieur de l'église : un état structurel qui peut se dégrader rapidement avec des enduits très abîmés

# CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

APPROCHE DES USAGES (cultuels et laïcs)

## BILANS À L'ECHELLE DU TERRITOIRE

- > **80 % des églises sont très peu fréquentées (2 à 5 cérémonies par an)**
- > **Une très faible utilisation autre que cultuelle**
- > **Une inquiétude des maires sur le devenir et la recherche de solutions**
- > **Envisager des programmes d'usages et de fonctionnement à l'échelle du territoire**

C |



### USAGES ET FRÉQUENTATIONS ACTUELS

#### Usages cultuels actuels

L'église n'est plus affectée au culte depuis 1999, et n'accueille aucune cérémonie.

#### Usages autres

Aucun.

#### Démarche de concertation citoyenne engagée

Depuis 2017, la Communauté de Communes de Mad&Moselle a engagé une concertation publique.

#### Autres lieux de culte

La chapelle Notre-Dame-du-Mont-Carmel à Amaville.

#### Une église fermée à tout public depuis 1999

L'église n'est plus fréquentée depuis 1999. À noter que la chapelle Notre-Dame-du-Mont-Carmel est le lieu de culte actif dans le village.

EGLISE SAINT-ETIENNE À ARNAVILLER

# CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

EGLISE SAINT-ETIENNE À ARNAVILLE

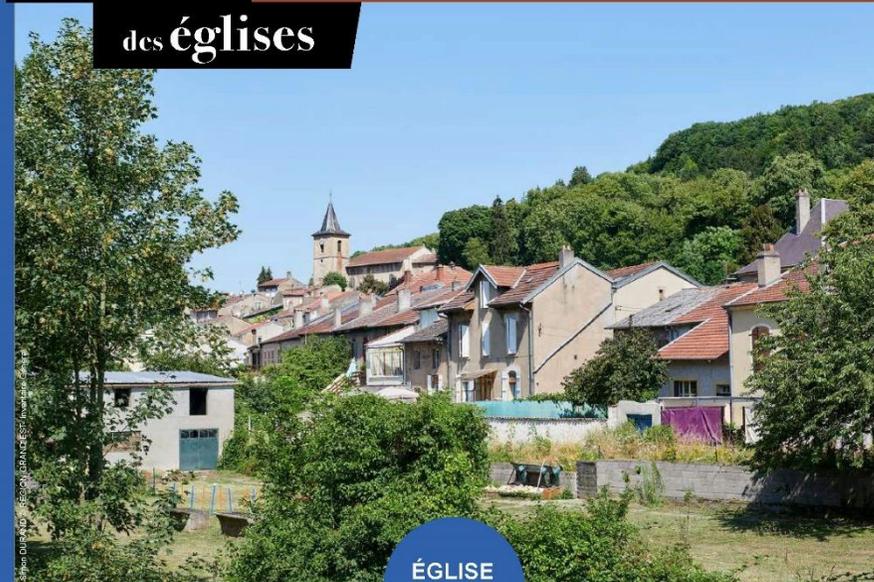
C |



FICHE

Le devenir

des églises



ÉGLISE  
GRANGE

Le paysage de l'entrée de la vallée du Rupt de

## ARNAVILLE

### ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

Arnaville inaugure les villages de la vallée du Rupt-de-Mad, une entité géographique remarquable et à préserver. Le paysage linéaire est encadré par des côteaux qui s'ouvrent au fur et à mesure de la progression vers l'ouest.

ÉGLISE PAROISSIALE  
XIII<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles  
Église fermée depuis 1999  
596 habitants

### UNE ÉGLISE DÉSFFECTÉE DANS UN ANCIEN AÎTRE

Comme ses cinq voisines de la vallée, l'église Saint-Étienne est enclavée dans la pente et le bâti avoisinant de l'ancien âitre médiéval fortifié.

La nef unique du XVIII<sup>ème</sup> siècle est complétée par une tour romane du XII<sup>ème</sup> siècle. L'église est fermée depuis 1999 à cause d'une explosion. Elle n'a jamais été rénovée depuis.



# CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

## EGLISE SAINT-ETIENNE À ARNAVILLE

C |



### APPROCHE URBAINE ET PAYSAGÈRE

#### Situation de l'église

En retrait par rapport à la rue principale (a), enclavé et en dénivelé, l'accès de l'église n'est pas aisé. Le clocher (b) est structurant dans le paysage.



#### Présence de monument/bâti/cimetière

Quelques plaques funéraires extérieures sur la façade, une sacristie accolée (c).

#### Stationnement / Personne à mobilité réduite (PMR) existant

Entre 12 et 15 places. Pas de PMR.

#### Bâtiment accessible PMR

Non. Un perron mais pas de rampe.

1. Enclavée dans le tissu urbain
2. L'étroitesse et la pente forte limitent l'accès



#### Une église enclavée dans le bâti avoisinant

Accès et stationnement difficiles, du fait du dénivelé et de l'enclavement. Le clocher est structurant dans le paysage du coteau.



### PATRIMOINE ET HISTOIRE

#### Époques architecturales

Construite au XIII<sup>ème</sup> siècle, l'église romane appartenait à un ancien aître médiéval. Il subsiste la tour-porche fortifiée, la nef ayant été agrandie et reconstruite au XVII<sup>ème</sup> siècle avec un plafond en plâtre.

#### Documents d'urbanisme / protections

Identifiée sur le PLU d'Arnaville, sans prescriptions relatives particulières.

#### Mobilier / objets / peintures

Monument Historique : autel (disparu), retable (introuvable) et tabernacle XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Non classé : chaire et boiseries XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, état moyen à dégradé.



3. Le plafond en plâtre
4. Le tabernacle Monument Historique et les boiseries du chœur
5. Détail du tabernacle



#### Une histoire intéressante, mais un patrimoine en péril

La tour romane dans son contexte urbain d'ancien aître est notable. L'église classique présente un beau plafond et un mobilier intéressant, cependant en mauvais état.

# CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

## EGLISE SAINT-ETIENNE À ARNAVILLE



### APPROCHE TECHNIQUE ET SANITAIRE

#### Capacité d'accueil

Plus de 350 personnes

#### Dimensions principales / Volume

Emprise au sol	466.95 m <sup>2</sup>
Largeur nef	12.60 m
Longueur nef	23.52 m
Hauteur nef	9.00 m
Surface nef	296.35 m <sup>2</sup>
Volume nef	2 667.17 m <sup>3</sup>

#### Travaux / Entretien

Restauration intérieure église années 1980.  
Réfection toiture tour et nef 1999-2000.

#### Matériaux de construction

Pierre, moellon, plâtre, ardoise, tuile.

#### État technique

Moisissures, plafond plâtre et tribune en cours d'effondrement. Enduit extérieur très dégradé. Infiltrations et fissures.

#### Chauffage / Électricité

Pas aux normes.



6. La tribune en bois et ses piliers désaxés. Au sol, le plâtre tombé du plafond

7. Le mauvais état du couvrement : le plafond suspendu en plâtre du XVIII<sup>ème</sup> siècle s'affaisse et s'effondre

8. L'extérieur de l'église : un état structurel qui peut se dégrader rapidement avec des enduits très abîmés

#### Des dégradations intérieures et extérieures

L'église a été abîmée lors d'un attentat à la bombe en 1999, et jamais restaurée depuis. Elle présente un effondrement du plafond et de la tribune, et des moisissures au sol.



### USAGES ET FRÉQUENTATIONS ACTUELS

#### Usages culturels actuels

L'église n'est plus affectée au culte depuis 1999, et n'accueille aucune cérémonie.

#### Usages autres

Aucun.

#### Démarche de concertation citoyenne engagée

Depuis 2017, la Communauté de Communes de Mad&Moselle a engagé une concertation publique.

#### Autres lieux de culte

La chapelle Notre-Dame-du-Mont-Camel à Amaville.

#### Une église fermée à tout public depuis 1999

L'église n'est plus fréquentée depuis 1999. À noter que la chapelle Notre-Dame-du-Mont-Camel est le lieu de culte actif dans le village.

# CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

EGLISE SAINT-ETIENNE À ARNAVILLE

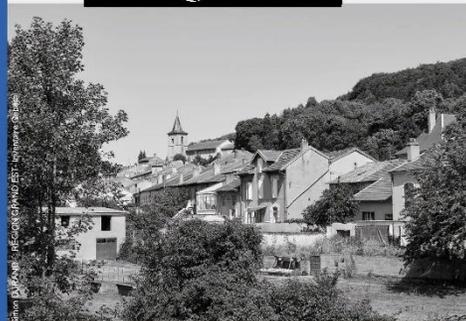
C |



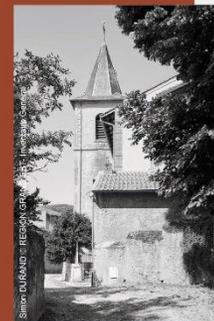
FICHE



## Le devenir des églises



CLOCHER MARQUEUR  
PAYSAGER DE LA VALLÉE DU  
RUPT DE MAD



EGLISE ENSERRÉE DANS UN  
TISSU URBAIN DENSE, PEU  
ACCESSIBLE PAR LA RUE  
PRINCIPALE



INTÉRIEUR DE LA NEF TRÈS  
DÉGRADÉ, MOISSURES ET  
IMPACTS, PLAFOND EN COURS  
D'EFFONDREMENT

### ARNAVILLE ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

La silhouette de cette église est importante dans le paysage de la vallée du Rupt-de-Mad, surtout celle du clocher. La nef désaffectée depuis 1999 est dans un état préoccupant. Le village bénéficiant d'un autre lieu de culte, la question du devenir de ce bâtiment paraît d'actualité.

# CARACTERISER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

## OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

### À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

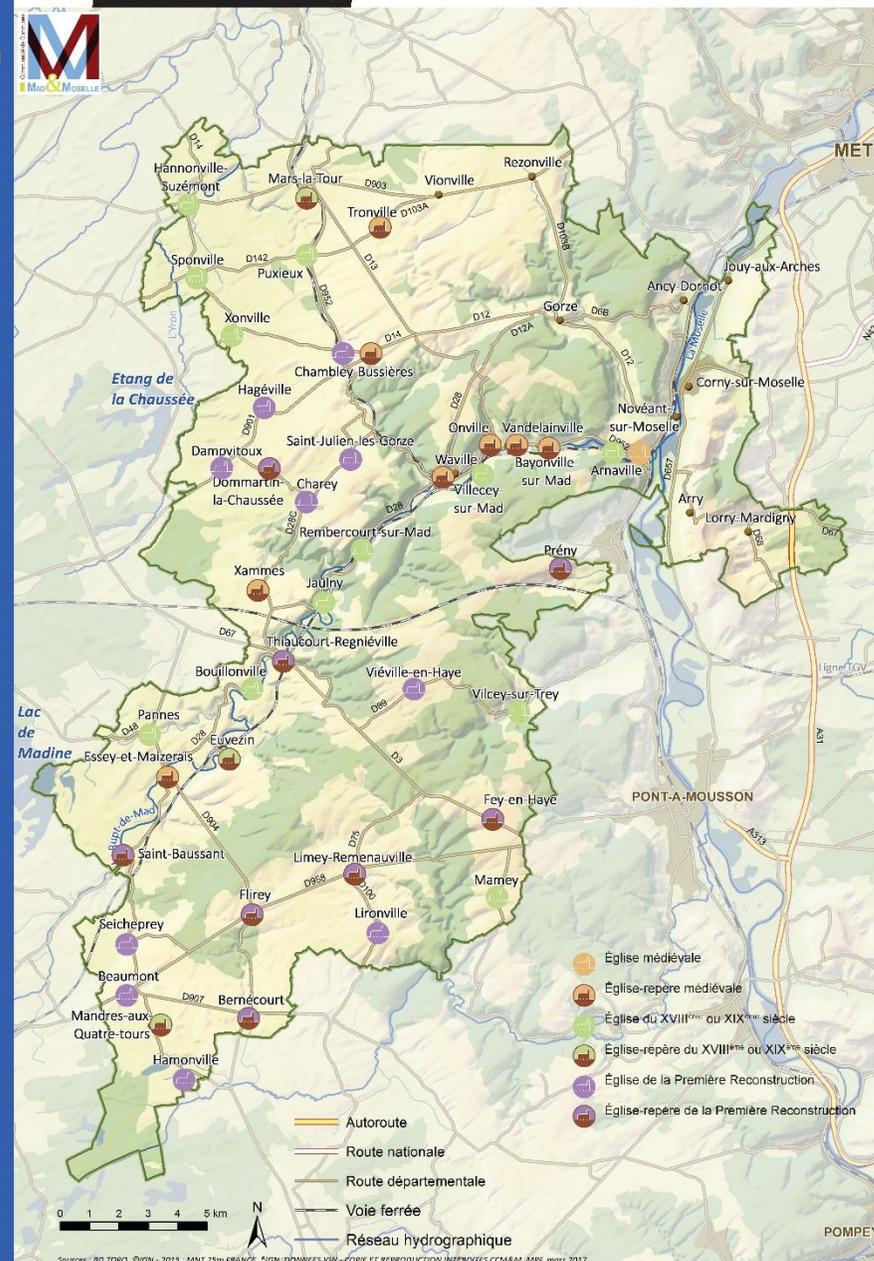
- > CHAQUE BÂTIMENT POSSÈDE UNE "CÔTE D'ÉVALUATION"
- > ENVISAGER UN DEVENIR QUI DOIT METTRE EN AVANT LA VALEUR LA PLUS REPRÉSENTATIVE
- > ENVISAGER UN MAILLAGE DES BÂTIMENTS QUI DOIT PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES DIAGNOSTICS CROISÉS
- > ACCOMPAGNER LE CHOIX DE CES NOUVEAUX

USAGES  
C I



EXPOSITION  
7

Le devenir  
des églises



# CONCERTATION(S)

OUVRIR à DES POSSIBLES (culturels et/ou laïcs)

EN PARTENARIAT AVEC "CITOYENS & TERRITOIRES"

- > Appel à un médiateur extérieur, afin de construire une démarche de concertation apaisée entre élus, habitants, paroissiens et clergé.
- > 2 Réunions publiques de concertation
  - Diffusion de questionnaires (site internet, recueil de paroles à l'occasion de manifestations, ...)
- > Apporter un regard sociologique sur le rapport des habitants aux édifices religieux, au-delà de la lecture patrimoniale
- > Recueillir la diversité des propos, des considérations
- > Comprendre les diverses formes de liens "affectifs"



# CONCERTATION(S)

RECEVOIR et ECOUTER les habitants

- > Donner des opportunités à chacun de s'exprimer
- > Comprendre l'évolution des réactions, des avis selon les habitants et leur rapport au village
- > L'église n'a plus son seul rôle de bâtiment qui abrite le culte
- > L'église représente une mémoire collective symbolisant le passage des grande étapes de la vie
- > L'église représente également une mémoire patrimoniale (valeur architecturale, valeur urbaine, un signal dans le paysage)



# CONCERTATION(S)

ELUS et HABITANTS ... des regards différents

> Une différence de "valeur" entre élus et habitants

> Une conception partagée de l'avenir de l'édifice

> Des hypothèses communes d'évolution, de réutilisation pour ces bâtiments

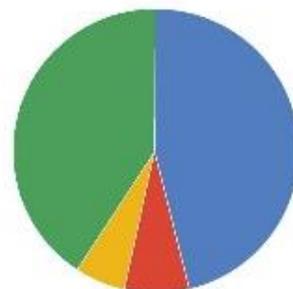
> Un patrimoine qui est commun à tous



## QUEL AVENIR POUR L'ÉGLISE DU VILLAGE ?

(Formulaire, habitants)

- Il faut continuer d'entretenir l'église.
- Il faut la déconstruire.
- Il faut rénover l'église.
- Il faut transformer l'église.



## QUEL AVENIR POUR L'ÉGLISE DU VILLAGE ?

(Formulaire, élus)

- Il ne faut pas toucher aux lieux de cultes.
- Je n'ai pas encore d'avis sur la question, il faut prolonger la réflexion.
- Je suis d'accord avec la possibilité de changer l'usage de l'église.



## QUE REPRÉSENTE L'ÉGLISE ?

(Formulaire, habitants)

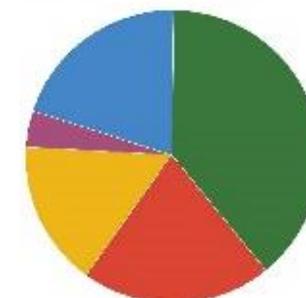
- L'église du village est une richesse du patrimoine, il faut la préserver et la mettre en valeur.
- L'église du village est une trace de l'histoire de notre société.
- L'église du village ne sert plus à rien et coûte cher.
- L'église est un lieu sacré qui ne peut servir qu'au cérémonies religieuses.



## QUE REPRÉSENTE L'ÉGLISE ?

(Formulaire, élus)

- " Édifice dédié au culte "
- " Édifice historique "
- " Édifice symbolique "
- " Lieu de réunion et d'animation "
- " Trésor du patrimoine "

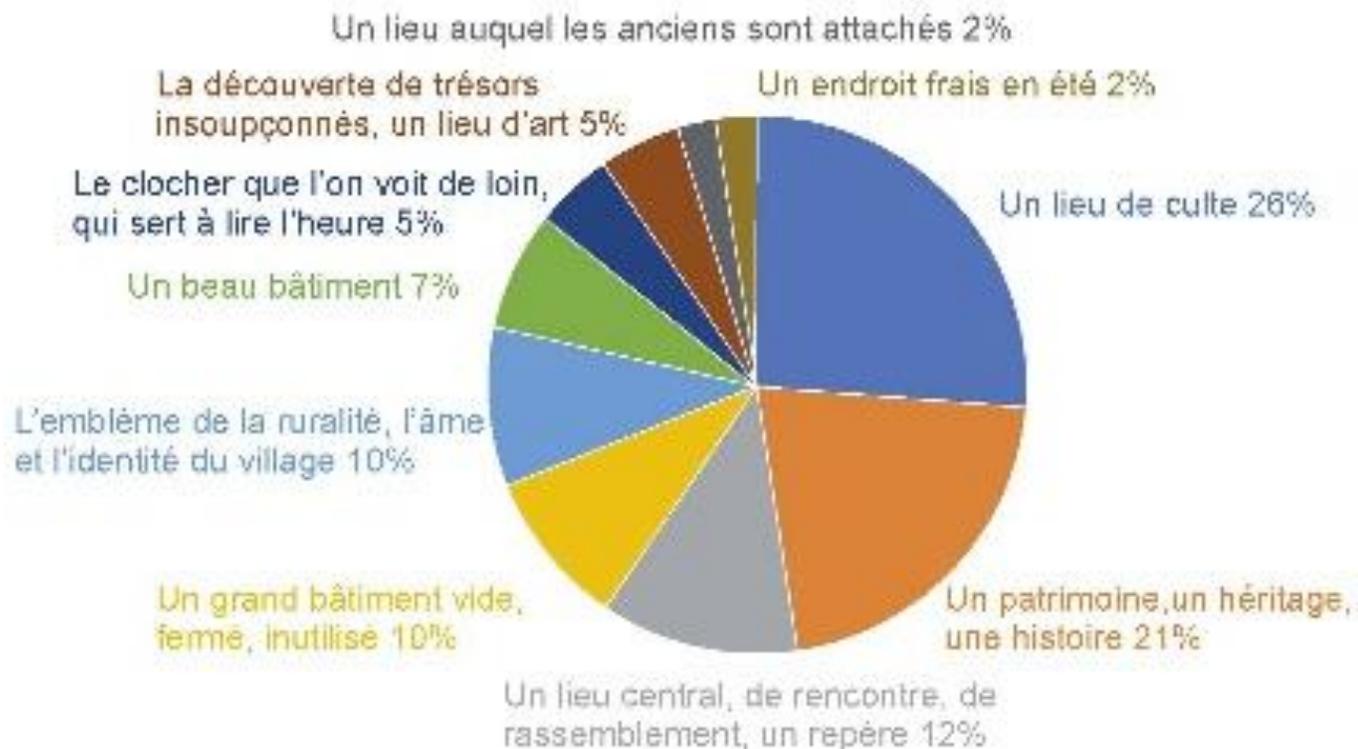


# CONCERTATION(S)

ELUS et HABITANTS ... des regards différents

## POUR MOI L'ÉGLISE DANS LE VILLAGE C'EST?

(Habitants, 29 mai 2018)



# UN SITE INTERNET

[www.ledevenirdeleglises.fr](http://www.ledevenirdeleglises.fr)

Le film **Territoire d'à-venir**

<https://youtu.be/AXqHdbCzcQ0>

Les fiches **Exemples de réutilisation**

Les fiches **Diagnostic des 42 églises**

Une exposition

Les fiches **L' élu et son église**

COMPRENDRE	UTILISER	RÉUTILISER
01 - À la découverte de nos églises 02 - Une église - un village 03 - Une église - une histoire 04 - Affectataire - propriétaire	05 - Les usages actuels 06 - Le mobilier religieux 07 - Entretien et travaux 08 - Financement et subvention	09 - Vers de nouveaux usages ? 10 - Engager une démarche de concertation ? 11 - Désaffecter pour renaître ? 12 - Et ailleurs, comment ça se passe ?

C |



<http://www.ledevenirdeleglises.fr/accueil/les-actes.html>

# LES DOUZE COMMANDEMENTS

## REAFFECTATION D'EGLISES

AM De Smet Vermeulen architecten + noAarchitecten

Article issue de la revue A+ Architecture in Belgium  
n°257, décembre 2015- Janvier 2016

APARTENAIRE

VLAAMS BOUWMEESTER A+257 125

### Les douze commandements

## Réaffectation d'églises

Le 20 octobre dernier, l'équipe du Vlaams Bouwmeester et le Kenniscentrum Vlaamse Steden ont organisé une matinée d'étude sur le thème de 'L'avenir des églises paroissiales en Flandre: un défi social et architectural', et ce en collaboration avec CRKC, VVSG et Vinter. Paul Vermeulen et Philippe Viérin y présentaient l'étude par le projet qu'ils ont consacrée à la réaffectation des églises. Voici leurs recommandations.

En 2013, la West-Vlaamse Intercommunale (WVI) et l'intercommunale Le sedel se sont mis d'accord pour développer un projet d'envergure sur la réaffectation des églises paroissiales en Flandre occidentale. Avec des aides européennes, flamandes et provinciales, les communes de la zone ont été invitées à postuler pour l'exécution d'études de faisabilité sur l'avenir de leurs églises paroissiales. En partant de la conviction que chaque église est unique et qu'il n'existe donc pas de paracée, la méthode de l'étude par le projet s'imposait. C'est le caractère conceptuel qui distingue cette méthode des études stratégiques qui se déroulent ailleurs. Par ailleurs, un appel aux concepteurs a été lancé. Comme il s'agissait d'étudier une vingtaine d'églises dans un délai assez court, De Smet Vermeulen Architecten et noAarchitecten ont décidé de poser conjointement leur candidature. Cela nous a permis d'échanger nos idées dans le cadre de ces missions conjointes sur le plein social.

Au final, nous avons étalé et rassemblé 22 églises sur une période d'environ un an. Les lieux considérés comme 'communaux' pouvaient être bénéficiaires des subides européens octroyés pour le développement des milieux ruraux, ont été déterminés sur la base de la carte de l'époque. De nombreux dossiers ont efflué du Westhoek, mais le sud-ouest de la Flandre était lui aussi bien représenté. Rappelons, en outre, que pour que chaque étude reflète la situation locale, une connaissance de la situation locale était déterminante. Nous ne pouvions nous passer de la connaissance du terrain des personnes chargées d'encadrer le projet dans les intercommunales. Elles ont piloté le processus selon un gabarit fixe de trois réunions par église. La première réunion vise à définir la situation. Ensuite, les administrations communales, bien préparées, fournissent elles-mêmes les programmes potentiels. Lors d'une deuxième réunion, nous présentons que les scénarios pour le programme concerné ou pour d'autres programmes complémentaires, ce qui mène à une discussion élargie. La concertation aboutit soit ensuite à un ou plusieurs scénarios privilégiés, bien développés.

À partir de notre étude multiforme, nous avons alors distillé douze recommandations pour améliorer la réaffectation d'une église. Elles se répartissent en trois groupes. Le premier groupe traite des aspects de programmation. Le second, qui accorde les environs proches et plus éloignés de l'église, est de nature urbanistique. Quant au troisième, il concerne l'architecture même de l'église. Ces recommandations ne dépassent pas la conception que chaque église est spécifique. Il n'y a pas de questions récurrentes, les réponses sont toujours différentes.

A+ EN COLLABORATION AVEC LE VLAAMS BOUWMEESTER

RWMSTR



TEXTE AM De Smet Vermeulen architecten - noAarchitecten

Pieter Jansz. Saenredam,  
nef centrale et chœur de  
la Mariakerk d'Utrecht,  
1641.



